



**EXTRAIT**  
du procès-verbal du Conseil Communal  
d'Yvonand

**Séance du 11.11.2024**

Présidence : M. Florian Breguet

**LE CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND**

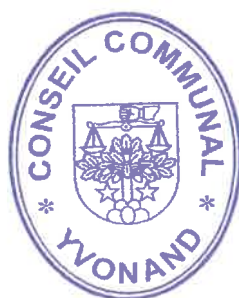
vu le préavis de la Municipalité du 09.09.2024, **préavis 2024/11** ;  
entendu le rapport de la commission des finances ;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**décide**

1. d'autoriser la Municipalité à poursuivre les révisions PDCom et PACom avec le Bureau d'urbanisme Docli SA ;
2. d'accepter le crédit d'étude supplémentaire de CHF 292'356.45 (TTC) ;
3. de financer ce montant par les liquidités courantes ;
4. d'imputer le coût de ces travaux dans le compte d'investissement 9143.15 (crédit d'étude PDCom à amortir).

Le Président

Florian Breguet



La Secrétaire

Pauline Héritier